



Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

Maison du Basket - 36 avenue de l'Hers – 31500 TOULOUSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée auprès de la préfecture de la Haute-Garonne le 14 août 1933 sous le numéro W313006778

PROCES VERBAL

BUREAU REGIONAL

Judi 29 août 2024 à 19h00

En visioconférence

Les membres du Bureau de la Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball se sont réunis en visioconférence, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence. Elle permet de constater que 10 membres sont présents sur 12.



Présents : CHAPPAT Huguette, FERRIER Magali, ROLAND Céline, COMBES Jean Luc, DESSAINT Jean-Jacques, DUPREY David, MARITON Brun, PY Patrice, RODRIGUEZ Christophe, SANTOS David.

Excusés : FILIPPINI Marlène, PUEL Alain.

Assistent (invités) : FILLIATRE Aurore (Directrice-Adjointe), ROLLAND Charlotte (Assistante de Direction), CHICANNE Patrick (Directeur Technique Régional), MOULIN Jacob (Directeur-Adjoint).

Invité excusé : RODRIGUEZ Éric (Directeur Territorial).



Le Bureau Régional, réunissant le quorum requis à l'article 13.2 des Statuts, peut valablement délibérer.



Numéro d'annexe	Titre
1	Proposition de la composition de la Commission Régionale de Discipline 2024-2028
2	Grenelle des incivilités
3	Parcours du bénévole
4	Protocole du statut du Technicien
5	Fiches fonctions bénévoles
6	Fiche accueil nouveaux élus

Le Président ouvre la séance à 19h06 en indiquant que le Bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



Ordre du jour :

1. Instances :

1.1. Ouverture par le président

1.1.1. Etat des Licences

1.2. Commission des Présidents

1.3. Comité de pilotage

1.4. Plan de Développement Territorial 2025/2029

1.5. Assemblée Générale 2025

1.6. Commission Régionale de Discipline

1.7. Modifications des structures

1.8. Responsabilité Sociétale des Entreprises – Responsabilité Sociétale des Organisations

2. Tour des Pôles par les VP :

2.1. Administration Générale (Bruno MARITON)

2.1.1. Point RH

2.1.2. Point Financier

2.1.2.1. Pennylane

2.1.2.2. PSF

2.2. Animation du territoire (Céline ROLAND)

2.2.1. Programme Dirigeantes 2024

2.2.2. Grenelle des incivilités

2.2.3. Appels à candidatures évènements sportifs

2.3. IRFBB et Formation du Joueur (Alain PUEL)

2.3.1. Formation des Dirigeants

2.3.2. Formation de Joueurs (Patrick CHICANNE)

2.3.2.1. Répartition missions PPF / CTF

2.3.3. Formation des Cadres

2.3.3.1. Validation changement CFA

2.3.4. Service Civique

2.4. Compétitions et Officiels (Christophe RODRIGUEZ)

2.4.1. ERO

2.4.2. Statut du technicien

2.4.3. Fiches fonctions bénévoles

2.4.4. Brassages Régionaux

2.4.5. Dérogation match PNF Jullian / Montech

2.4.6. 3x3

3. Tour de table

3.1. Responsabilisation des élus pour les évènements / manifestations / stages

3.2. Fiche accueil nouveaux élus



1. Instances :

1.1. Ouverture par le président à 19h06

Jean-Jacques DESSAINT informe les Membres du Bureau de l'absence, pour raisons personnelles et familiales d'Éric RODRIGUEZ lors de cette instance, mais également lors du Comité Directeur qui se tiendra ce samedi 31 août 2024 à Capendu (11).

Marlène FILIPINI et Alain PUEL sont également excusés pour leur absence de ce soir.

Pour des raisons évidentes de temporalité, le Bureau du 14 septembre 2024 est annulé. En effet, peu de temps sépare les deux temps de réunion et cela limitera les contenus et échanges. Cette annulation engendre des modifications organisationnelles car les membres du Bureau et ses invités devaient se réunir sur le même lieu (à La Grande Motte) que les arbitres présents en stage de recyclage.

Le prochain Bureau se tient donc le 10 octobre 2024 en visioconférence.

1.1.1. Etat des Licences

De date à date, nous sommes à 17% des licences de la saison passée. Nous observons une bonne dynamique, en sachant que les licences liées au Mini Basket arrivent généralement plus tardivement. Dans les prochaines semaines, la situation devrait se décanter avec les retours de congés estivaux, notamment dans les Hautes-Pyrénées. Les clubs sont, pour beaucoup, déjà à saturation. Certaines familles, joueurs et joueuses ont rapidement pris leur licence pour éviter de se retrouver sans club. Pour le moment, les collectivités manquent toujours de place, de structures, de créneaux et d'encadrants pour accueillir l'ensemble des sportifs demandeurs de licence de basketball.

Enfin, les clubs connaissent une forte sollicitation pour la pratique du 3x3 depuis les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Comités	Mini-Basket	Jeunes	Seniors	Féminin	Masculin	Total	Total N-1	Taux / saison 23/24
09-Ariège	5	68	82	60	95	155	93	10%
30-Gard	75	197	259	138	393	531	467	13%
31-Haute Garonne	669	1483	1018	1164	2006	3170	2593	24%
32-Gers	35	166	271	249	223	472	460	18%
34-Hérault	140	328	367	274	561	835	704	12%
65- Hautes Pyrénées	29	115	218	211	151	362	392	15%
81-Tarn	74	224	229	216	311	527	453	16%
11/66-Aude Pyrénées Orientales	80	278	300	186	472	658	338	15%
12/48 -Aveyron Lozère	26	113	163	137	165	302	185	11%
46/82 -Quercy Garonne	30	134	181	116	229	345	238	12%
Ligue Occitanie	1163	3106	3088	2751	4606	7357	5923	17%

1.2. Commission des Présidents

Il est à noter, dès lors qu'un Président de Comité est absent de la Commission des Présidents, celui-ci ne peut plus se faire représenter par une tierce personne. Cette décision prise par le Président de la Ligue Occitanie respecte intégralement les textes du Règlement Intérieur.

Il a été relevé sur les dernières mandatures, que certaines personnes se trouvaient en difficulté pour prendre part aux échanges, par méconnaissance du ou des sujet(s), ce qui imposait de repasser à posteriori par le Président du Comité. Afin de fluidifier les échanges et les débats, les Présidents des Comités doivent être présents sur ces instances dans la mesure du possible. En effet, les dates sont généralement données en amont et permettent à chacun de s'organiser pour être présent. Il est rappelé que tous les sujets abordés sont amenés par les Présidents de Comité eux-mêmes.

Cette commission doit se tenir au minimum deux fois par an.

L'ensemble des membres du Bureau sont en accord avec cette décision.

➔ Arrivée de Jean-Luc COMBES à 19h15

1.3. Comité de pilotage

Après relecture des textes du Règlement Intérieur, un Comité de Pilotage doit obligatoirement être désigné par le Président de la Ligue pour la mandature en cours. Ce Comité ressemble aux anciennes réunions de Direction déjà existantes, celles-ci seront plus formalisées. Pour prendre un exemple concret, lors de ces réunions, le comité devra accompagner la prise de décisions en amont des réunions de Bureau ou de Comité Directeur en préparant un argumentaire détaillé et synthétique et/ou en vérifiant l'adéquation avec le futur Plan de Développement Territorial.

Jean-Jacques DESSAINT propose en tant que **membres du Bureau Régional** :

- Jean-Jacques DESSAINT - Président
- Alain PUEL – 1^{er} Vice-Président
- Huguette CHAPPAT – Secrétaire Générale
- Patrice PY – Trésorier
- David DUPREY

Et en tant que **membres de la Direction** :

- Éric RODRIGUEZ – Directeur
- Patrick CHICANNE – Directeur Technique Régional
- Aurore FILLIATRE – Directrice Adjointe
- Jacob MOULIN – Directeur Adjoint

Délibération : Etes-vous d'accord avec l'ensemble des membres proposés pour qu'ils composent le Comité de Pilotage 2024-2028 ?

Votants : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau Régional présents.

Le résultat de cette délibération sera communiqué auprès des membres du Comité Directeur le 31 août 2024

1.4. Plan de Développement Territorial 2025/2029

Le Plan de Développement Territorial doit se synchroniser avec celui de FFBB (PSF), c'est pourquoi il débute en 2025 et non 2024. Dès réception de celui-ci, la Ligue Occitanie de Basketball s'y adaptera. Plusieurs travaux ont déjà été réalisés par l'équipe de l'ancienne mandature. Ces derniers sont à compléter et amender, en y ajoutant une plus-value dès réception des documents de la Fédération.

Il est rappelé que la Ligue est dans l'obligation de présenter un Plan de Développement Territorial avant l'Assemblée Générale de 2025.

1.5. Assemblée Générale 2025

La prochaine Assemblée Générale de la Ligue Occitanie de Basketball se tiendra le **samedi 21 juin 2025**. Une interrogation persiste sur la localisation.

Pour rappel, l'Assemblée Générale 2024 s'est tenue dans le Tarn (81), à Cap Découverte. Outre l'aspect financier intéressant, le lieu et les divers espaces permettent d'accueillir un effectif important dans de bonnes conditions.

Le Président de la Ligue, ouvre une réflexion quant à l'ouverture à candidature de tous les Comités pour accueillir la future AG ou de ré-interpeler le Comité de Tarn pour lancer une étude dans ce même lieu. Les avis des membres sont divers, c'est pourquoi, chacun mène une réflexion et le sujet sera à nouveau aborder le 10 octobre 2024 lors du prochain Bureau Régional.

1.6. Commission Régionale de Discipline

Jean-Jacques DESSAINT précise qu'en concertation avec Gérard AVAL, une réduction de 3 secteurs à 2 : **MED** et **PYR** semble plus opportun (en termes de géographie, nombre et cohérence d'ensemble).

Lors du prochain Comité Directeur, il sera donc proposé que la Commission avec la composition suivante : Président **Gérard AVAL** (déjà validé en juillet 2024) et deux Vice-Présidents : **Bernard PENAVAL** (côté PYR) et **Bruno GRAU** (côté MED). Il semble indispensable de nommer deux Vice-Présidents en cas d'absence de l'un ou de l'autre.

Hélène MARTIN (en charge de l'administratif de cette commission) a sollicité tous les membres de la mandature précédente, ainsi que les clubs et les Comités occitans pour proposer d'intégrer la Commission Discipline 2024-2028. 26 personnes ont répondu favorablement.

A noter qu'il y a à ce jour deux chargés d'instructions qui ont répondu favorablement : Éric **RODRIGUEZ** et Michel **DESTRAIN**.

Cette liste doit être soumise aux votes des membres du Comité Directeur le 31 août 2024.

Il est rappelé qu'à n'importe quel moment de la mandature, des personnes peuvent intégrer la Commission de Discipline. Leur candidature serait donc votée au Comité Directeur suivant pour intégration avec la validation de celui-ci.

La liste des membres est consultable en annexe 1 de ce PV.

1.7. Modifications des structures / point actualisé depuis la fin de saison 2023-2024

▪ Fins de CTC :

- ST GIRONS-SALIES (09/31)
- UNION 31 NORD (31)
- BARRAN MIRANDE RIGUEPEU (32)
- MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE BASKET (34)
- BASSE VALLEE DU LOT (46)
- MONTAUBAN ST NAUPHARY BASKET (4682)
- GRAND ALBIGEOIS BASKET (81)

▪ Changements de dénomination CTC :

- NIMES VERGEZE MILHAUD BASKET-BALL → VERGEZE MILHAUD BASKET-BALL (sortie de Nîmes) (30)
- BCN31 → HORIZON TOULOUSE NORD EST BASKET (31)
- GIMONT L'ISLE JOURDAIN MAUVEZIN → GERS EST BASKET (32)

▪ Modifications :

- VERGEZE MILHAUD BASKET-BALL → Retrait de NÎMES (30)
- AVENIR LOT BASKET → Rajout de PRADINES (46)
- BASKET OUEST HERAULT → Retrait de ETOILE SPORTIVE PAULHAN BASKET (34)
- ELAN AVEYRON BASKET → retrait de RODEZ (1248)

▪ Créations de CTC :

- GRISOLL CASTELLBALL (31/ 4682)
- MONTPELLIER SAINT GELY BASKET (34)
- CENTRE HERAULT BASKET (34)
- CASTELNAU MONTPELLIER BASKET METROPOLE (34)
- CAUSSADE GIMBELET (4682)

▪ Refus de création de CTC :

- L2C81 entre BC CUNAC LESCURE et US CARMAUX (81)

▪ Fusion et Absorption (CD1248)

Le Club « Basket Ball Villefranchois 12 » absorbe deux autres structures :

- Basket Club Villeneuvois
- Basket Club Martiel

En cours de validation associée à cette fusion (en attente du retour de l'avis de la Préfecture), un changement de dénomination du club.

1.8. Responsabilité Sociétale des Entreprises – Responsabilité Sociétale des Organisations

Un travail a été mis en place sur la dernière saison sportive complète avec différentes Ligues de sports collectifs. Pour rappel, une mission régionale RSE- RSO a été créé au sein de notre Ligue ; David SANTOS et David DUPREY ont été nommés comme responsables.

La Direction se renseigne pour la mise en place de formation sur ces thématiques.

Pour rappel, dans la formation TP CPMS, il y a un volet RSE-RSO. A réfléchir, si un projet commun peut être mené.

La prochaine et la dernière réunion de l'Appui Conseil Collectif auprès de l'AFDAS des 5 ligues régionales, sera **le 12 septembre 2024** dans les locaux du CROS Occitanie à Balma.

2. Tour des Pôles par les VP :

2.1. Administration Générale (Bruno MARITON)

2.1.1. Point RH

Bruno MARITON informe la mise en place de deux groupes : **Groupe RH** et **Groupe Immobilier**.

Pour le **groupe RH**, ces personnes sont en charge notamment de préparer les Comités Directeurs, de répondre aux questions d'un point de vue Ressources Humaines, de préparer les jurys et entretiens et d'y être présents.

ÉLUS	COLLABORATEURS
<ul style="list-style-type: none">➤ Jean-Jacques DESSAINT➤ Alain PUEL➤ David SANTOS➤ Huguette CHAPPAT➤ Bruno MARITON	<ul style="list-style-type: none">➤ Éric RODRIGUEZ➤ Aurore FILLIATRE➤ Jacob MOULIN➤ Isabelle MORGAND (représentante du CSE)

En ce qui concerne le **groupe Immobilier**, il s'agit ici de garantir et favoriser une continuité dans les démarches faite envers les locaux de la Ligue sur Toulouse et Maurin.

Les membres élus du Comité Directeur, peuvent si elles le souhaitent rejoindre ce groupe.

ÉLUS	COLLABORATEURS
<ul style="list-style-type: none">➤ Jean Jacques DESSAINT➤ Alain PUEL➤ Laurent LACAZE➤ Bruno MARITON	<ul style="list-style-type: none">➤ Éric RODRIGUEZ➤ Aurore FILLIATRE➤ Jacob MOULIN➤ Isabelle MORGAND

La ligue Occitanie connaît quelques mouvements dans ces salariés pour débiter cette nouvelle mandature.

▪ Arrivées :

- Yassine ZERAMDINI Conseiller Technique Fédéral arrivé le 19 août 2024
- Charlotte ROLLAND Assistante de Direction arrivée le 1^{er} août 2024
 - En remplacement de Justine MANZANO PEREZ (congé maternité)
- Flavie REGI Assistante Communication arrive le 9 septembre 2024 (apprentie)
- Reda MIMOUNI Chargé de Promotion et Développement arrive le 2 septembre 2024 (apprenti)
- Ilyas WANHOUT Préparateur Physique PE Montpellier arrivé le 29 août 2024 (apprenti)

▪ Départs :

- Lucas BESSIERES Assistant Communication apprenti jusqu'au 07 septembre 2024
- Sarah DUPREY Chargé de Promotion et Développement apprenti jusqu'au 06 juillet 2024
- Nils POULARD CTF Performance apprenti jusqu'au 23 juin 2024

De plus, pour palier au départ d'Adriana SANTOS LOPEZ et au départ en congés maternité au mois de novembre 2024 de Sylvie GRUSZCZYNSKI, des contacts tout récents ont été pris avec deux entraîneurs de la région Toulousaine.

Léo FLOURAC, actuellement salarié à temps partiel au club du BCLM (31) et CTC accepte de remplacer Adriana SANTOS LOPEZ sur un contrat de 10.5heures lissées par mois de septembre à juin. Avant de finaliser l'embauche, des ajustements sont en train d'être réalisés avec ses employeurs actuels pour respecter les règles associées au cumul d'emplois. Il s'est rendu disponible pour être présent à la rentrée du Pôle Espoir de Toulouse le mercredi 28 août 2024.

Alvaro MARSAN, actuellement assistant de la NM2 au TOAC (31) a été rencontré en entretien pour remplacer Sylvie GRUSZCZYNSKI à partir du 1er novembre 2024 jusqu'à la fin du mois de mars 2025. Une possibilité de tuilage a été abordé à partir du 2 novembre 2024. Il doit rapidement revenir vers la Ligue pour donner sa réponse, après avoir échangé avec son club et sa famille.

2.1.2. Point Financier

Patrice PY, Trésorier de la Ligue a fait le point récemment avec Isabelle MORGAND - secrétaire-comptable. Plusieurs relances ont été faites auprès des clubs où les impayés sont les plus importants, la plupart de ces impayés sont liés au non-respect du statut du technicien.

Le club de CahorsSauzet a soldé l'intégralité de leur dette, alors qu'ils avaient demandé un étalement.

2.1.2.1. Pennylane

Pour rappel, le nouveau logiciel de Comptabilité/gestion a été mis en place en juillet 2024. Il s'avère qu'un gain de temps est notable une fois que l'outil sera bien maîtrisé. Il y a une nouvelle interface commune pour tous les utilisateurs, là où nous devons exploiter deux systèmes pour la facturation. Précédemment, il y avait une facture annuelle avec des prélèvements mensuels pour les clubs, les athlètes des Pôles Espoirs et comités ; aujourd'hui, nous retrouvons une facture mensuelle en lien avec le montant du prélèvement réalisé.

2.1.2.2. PSF

Le montant alloué à la Ligue est de 2024 est de 43 000€. En 2023, ce montant était de 46 100€, soit une diminution de 3 100€ / -6.7%.

Après échanges avec d'autres Présidents de Ligue, la Ligue Occitanie fait partie de celles qui ont le moins de perte (environ 10%).

Cette diminution du montant total est en lien avec la directive de l'ANS d'équilibrer à 50/50 les aides PSF entre les clubs et les comités/ligues sur l'Olympiade (diminution de la part des comités/ligues).

➔ Arrivée de Jacob MOULIN à 20h36

2.2. Animation du territoire (Céline ROLAND)

2.2.1. Programme Dirigeantes 2024

Cette action transversale au niveau de la formation des Dirigeantes, Officielles et Techniciennes a été menée pendant deux ans par Thibault BURNEL, Aurore FILLIATRE et Sylvie GRUSZCZYNSKI.

La Ligue Occitanie remporte le prix Technicienne du Trophée « Femmes sur tous les terrains ».

Pour la suite de ce programme, il y aura un changement d'appellation. Il deviendra le « parcours du bénévole », avec une visée toujours importante autour de la féminisation ; mais aussi sur la formation des dirigeant*es.

2.2.2. Grenelle des incivilités

Le projet est maintenant finalisé. Nous devons réussir à le faire vivre grâce aux diverses actions répertoriées, avec comme objectif principal la diminution des incivilités sur et autour des terrains. (cf annexe 2)

Afin de recevoir du soutien de la Fédération, l'ensemble des documents seront transmis à :

- **Jean Pierre SIUTAT** (Président de la FFBB)
- **Jean Pierre HUNCKLER** (1^{er} VP de la FFBB)
- **Stéphanie PIOGER** (2^{ème} VP de la FFBB)
- **Thierry BALESTRIERE** (secrétaire général de la FFBB)
- **Cathy GISCOU** (Présidente de la Commission Ethique de la FFBB)

2.2.3. Appels à candidatures événements sportifs

A plusieurs reprises, les appels à candidature pour accueillir des événements sportifs se sont retrouvés vains. C'est pourquoi une proposition de rotation par Comité a été proposée. Lors du Bureau du 23 novembre 2023, une rotation par Comités dans l'accueil des événements sportifs hors TIT/ TIC/ TIZ/ TIL et Coupe Occitanie **a été voté à l'unanimité**. Ces derniers ont la possibilité de ne pas rentrer dans la rotation pour la saison sportive 2024-2025.

Lors du Conseil des Présidents suivant, certains comités pointent leur difficulté à être hôtes pour des raisons humaines (manque de bénévoles) mais également leur capacité d'accueil qui ne respecterait pas le cahier des charges demandé.

Il est relevé que la principale difficulté rencontrée est au niveau de l'organisation des finales R2 secteur MED. Pour le reste des événements, il y a régulièrement des candidats et le Bureau doit trancher.

Le Président de la Ligue souhaite maintenir les appels à candidatures pour les événements sportifs, avec une vigilance à la participation d'un maximum de Comités (répartition géographique sur le territoire régional).

Concernant le 3x3, on applique jusqu'à présent la règle de l'alternance des secteurs, la priorité pour la structure d'accueil est de posséder en priorité des terrains extérieurs, afin de respecter le cahier des charges, avec en solution de repli des terrains intérieurs ; en cas d'intempéries. La Ligue ou certains Comités possèdent des terrains qui peuvent être apportés vers le club accueillant.

Les cahiers des charges de chaque événement seront finalisés dans les plus brefs délais afin de faire partir les appels à candidatures dans les jours qui arrivent.

2.3. IRFBB et Formation du Joueur (Alain PUEL)

2.3.1. Formation des Dirigeants

Une réflexion récente a été menée pour mettre en place tout un panel de formation pour créer un parcours du bénévole, en prenant également en compte les officiels et les entraîneurs (cf annexe 3).

Il a été décidé d'organiser pendant la mandature un séminaire des Dirigeants à l'instar du Campus. Il se tiendra le dernier week-end d'août 2026.

Action « Autour du Basket » : un tour d'horizon a été fait au niveau de tous les Comités territoriaux et départementaux, une nouvelle rotation sur les deux ans à venir va se mettre en place. Une modification est à noter : sauf demande particulière des Comités, il n'y aura plus le temps d'échange autour des sections sportives et des classes à horaires aménagés, cela ayant déjà été fait la saison passée.

Les temps d'échanges et partages d'expériences en soirée avec les dirigeants des clubs sont maintenus.

Les soirées techniques sur des thématiques et des publics larges sont également maintenues.

2.3.2. Formation de Joueurs (Patrick CHICANNE)

2.3.2.1. Répartition missions PPF / CTF

Concernant les actualités récentes, les Pôles Espoirs ont fait leurs rentrées : **pour Toulouse le 28 août 2024** (rentrée administrative avec journée d'intégration au CREPS) et **pour Montpellier** sur trois jours à Arles-sur-Tech : **le 29-30-31 août 2024**, la rentrée au CREPS se fera le 2 septembre 2024.

Un temps de travail a été mené à Capendu début juillet 2024 avec tous les CTF et CTS en charge du PPF afin de répartir les actions entre chaque CTF pour la mandature à venir.

Ils ont, en collaboration construit un cadre et établi des règles permettant le bon fonctionnement de cette répartition. L'objectif principal est de respecter les règles conventionnelles et légales des salariés (volume horaire de travail quotidien/ par mission ; mais également de garantir un étalement des actions pour éviter un enchaînement rapproché entre deux actions (travail sur plus de 6 jours consécutifs, par exemple).

Les quatre CTF (dont la mission principale est l'encadrement du pôle espoirs) forment deux binômes permettant une répartition des missions équilibrées. Cette répartition a été faite sur l'olympiade 2024/2028 avec des règles fixées sur le fonctionnement des binômes. Ces règles permettront à la fois la rotation sur les missions mais aussi de sécuriser l'organisation et les temps de travail des salariés sur les 4 années à venir.

Il a été demandé lors du Bureau qu'une règle soit rajoutée sur la priorisation de la mission de travail en cours par rapport à leurs missions de technicien en club.

Concernant Vincent PINHO qui est en formation DESJEPS cette saison, une interrogation persiste sur sa présence au mois d'avril sur la manifestation U15. En effet, au même moment, il doit être en formation. En cas d'absence pour être sur son lieu de formation, les binômes de travail seront modifiés.

Une réunion des ETR est organisée **le 13 septembre 2024** avec les nouveaux CTF des comités.

2.3.3. Formation des Cadres

2.3.3.1. Validation changement CFA

Depuis que la Ligue Occitanie organise directement la formation professionnelle BPJEPS BB, nous avons choisi comme CFA pour l'apprentissage : le CFA Sport Animation Occitanie.

À la suite de la réorganisation du CFA de la FFBB, il semble important en tant que Ligue Régionale de suivre la logique de construction et de formation de l'univers fédéral. De plus, une mutualisation des outils spécifiques va se mettre en place avec l'arrêt de la plateforme Sporteef (31 août 2024), pour laisser place à celle nommée Teach-Up, à partir du 2 septembre 2024.

De même, il y a une mise en réseau de toutes les IRFBB. Cela rajoute une cohérence dans l'offre de formation mais également sur les secteurs géographiques. On y retrouve une co-construction de l'offre de formation et des outils, ainsi qu'une absorption des coûts de formations complémentaires (exemple : le basket santé). Enfin, on retrouverait dans nos formations un public principalement licencié à la FFBB.

A noter, que la convention-cadre entre la Ligue et le CFA Sport Animation Occitanie prévoit un préavis d'un an à ce jour.

Délibération : Etes-vous d'accord pour que la Ligue bascule du CFA Sport Animation Occitanie vers le CFA de la FFBB à partir de la rentrée 2025/2026 ?

Votants : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

La délibération est validée à l'unanimité des membres du Bureau Régional présents.

Le résultat de cette délibération sera communiqué auprès des instances concernées.

Concernant les formations DETB, les inscriptions des stagiaires sont en cours. Le début de formation est imminent sous le même format que l'année passée, avec comme nouveauté cette année la possibilité supplémentaire de se former en semaine, avec la mise en place du DETB en semaine, le jeudi. La Ligue a souhaité apporter ce nouveau format de formation pour que les entraîneurs salariés de nos structures puissent venir se former sur un autre temps que le week-end, pour permettre aux entraîneurs de pouvoir passer plus de CS sur une année au détriment de coacher le week-end, et de pouvoir proposer une formation complémentaire aux stagiaires TP CPMS.

Concernant les Brevets Fédéraux, les dates de certains comités ont également été transmises, nous sommes encore en l'attente de certaines dates. Les inscriptions vont débuter progressivement.

Concernant les revalidations, la première journée se déroule le 1^{er} septembre 2024 à Tarbes ; avec les interventions de Claude BERGEAUD et Carlos CANTERO. Une quarantaine d'entraîneur est pour le moment inscrit.

2.3.4. Service Civique

Une restructuration au niveau Fédéral a eu lieu pour la gestion des missions des services civiques.

Pour cette saison, 42 missions ont été accordées à la Ligue Occitanie, sur les 350 à l'échelle nationale. Ces 42 missions ont été répartis sur 38 associations demandeuses de la Région. Uniquement quatre structures possèdent deux emplois de service civique.

La Fédération a demandé aux clubs, via les Ligues de commencer à travailler sur la plateforme ELISA, afin d'être rapidement opérationnelles une fois les missions à nouveau attribuées.

Un contrôle plus régulier sera effectué afin de s'assurer que toutes les personnes qui sont sur ces missions soient réellement employées dans le cadre des attendus des services civiques.

2.4. Compétitions et Officiels (Christophe RODRIGUEZ)

2.4.1. ERO

En ce qui concerne les arbitres, le stage de début saison est de plus en plus complexe à mettre en place. Cette année, il se déroulera à La Grande Motte le week-end du 14 et 15 septembre. Il y aura 155 arbitres, en comptant l'encadrement, il y aura 185 personnes, contre 115 l'année dernière. Il y a de moins en moins de structure en capacité d'accueillir autant de personne. Une réflexion doit être menée pour l'organisation des futurs stages, si le nombre d'officiel ne cesse d'augmenter. Le point positif est que les répartiteurs auront potentiellement moins de difficulté dans leur désignation au cours de la saison.

Stages sur l'ensemble de la saison : toutes les actions (formation des arbitres, formations des filières) mises en place sur le PPT continuent.

Le cahier des charges de la Fédération est respecté. Un âge est maintenant imposé pour les arbitres de filière : - de 23 ans pour les hommes et -25 ans pour les femmes.

Un ou une arbitre minimum doit être représenté à la Fédération, sur la prochaine mandature, il s'agira d'une femme. La Ligue Occitanie va envoyer à toutes les arbitres cette information. A savoir, qu'elles peuvent se présenter à la Fédération afin d'être élue au Comité Directeur Fédéral.

Enfin, la Fédération lance un concours pour les arbitres départementaux et régionaux, à partir des 1/16 de finale les arbitres seront récompensés par des lots. Les quatre meilleurs arbitres pourront eux, participer aux matchs de Coupe de France à Paris. C'est à cette occasion que le choix du meilleur arbitre sera rendu officiel.

Concernant les OTM, le stage à lieu samedi 7 septembre à Carcassonne. Le nombre exact de stagiaires n'est pas encore connu.

Les stagiaires Haut Niveau ont fait leur stage la semaine dernière. Un rattrapage aura lieu fin septembre 2024. La date et le lieu restent encore à déterminer.

Début octobre 2024, les candidatures seront lancées pour la filière de l'année prochaine, avec pour objectif de faire monter un arbitre en Haut Niveau. Pour rappel, cette année 3 arbitres sont passés HN.

Concernant les statisticiens, le club de Montpellier Basket Mosson (pour son équipe en NM2) formule une demande de formation. Un appel à candidature va être fait pour savoir si d'autres personnes du secteur MED souhaite se former

Une réflexion va être menée en interne pour réfléchir à la possibilité de récompenser toutes les personnes qui ont représenté l'Occitanie pendant les Jeux Olympiques de Paris 2024.

→ Bruno MARITON a quitté la réunion

2.4.2. Statut du technicien

Comme chaque année, nous avons rencontré de nombreuses difficultés avec les techniciens qui ne se revalident pas. Un protocole (cf annexe 4) a été pensé, sera visible dès le début de cette année sportive 2024-2025.

Un technicien doit obligatoirement se revalider chaque année, sous peine de recevoir une amende.

A noter que toutes les contestations et recours se feront uniquement par mail et non par téléphone, afin de garantir une visibilité et traçabilité.

La commission se réunira tous les lundis en présentiel ou en visioconférence pour étudier toutes les demandes.

2.4.3. Fiches fonctions bénévoles

En annexe 5, six fiches de fonctions du bénévole par poste sont à consulter et doivent être appliquées.

Une septième fiche pour le poste de bénévole au sein de la Commission de Discipline doit être créée.

Délibération : Etes-vous d'accord pour valider et mettre en place ces sept fiches pratiques de la fonction de bénévole ?

Votants : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau Régional présents.

Le résultat de cette délibération sera communiqué auprès des membres du Comité Directeur le 31 août 2024.

2.4.4. Brassages Régionaux

Les brassages régionaux ont été envoyé dans chaque comité avec une demande de retour pour le 21 septembre 2024 des équipes qui se sont qualifiées pour les brassages régionaux. Début des brassages le samedi 28 septembre 2024.

Les brassages vont jusqu'au 20 octobre 2024.

2.4.5. Dérogation match PNF Jullian / Montech

Une demande de dérogation a émané des deux clubs pour un **report** de la première journée de championnat PNF.

La date initiale de la rencontre numéro 1133 est le 22 septembre 2024.

Les clubs demandent à jouer le 20 octobre 2024, journée où il n'y a pas de rencontre programmée.

Du côté de Montech, le mariage de l'entraîneur est organisé auquel toute l'équipe est conviée.

De leur côté, le club de Jullian accepte de reporter cette rencontre.

Les règlements indique qu'un match ne peut être qu'avancé, et non reporté. Dans ce cas de figure bien précis, ce match ne peut être avancé car tous les arbitres sont en stage de recyclage le week-end du 14 septembre 2024.

Les règlements seront à nouveau envoyés à tous les clubs.

Délibération : Etes-vous d'accord pour, à titre **très exceptionnel** valider le report de la rencontre 1133 au 20 octobre 2024 ?

Votants : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Bureau Régional présents.

Le résultat de cette délibération sera communiqué aux deux clubs.

2.4.6. 3x3

Aurore FILLIATRE et Brigitte DESBOIS se sont réunies pour échanger autour du bilan de la mandature précédente et évoquer de potentielles orientations.

Pour la mandature 2024-2028, un travail est effectué en s'appuyant sur l'enquête menée par Anne-Lise PY la saison dernière.

Reda MIMOUNI arrive à la Ligue d'Occitanie en tant qu'alternant à partir du 2 septembre 2024. Il aura notamment la charge de la pratique du 3x3.

Brigitte DESBOIS souhaite aller à la rencontre des territoires via des visites communes par secteur sur la première partie de saison. Exemple : Gard / Hérault.

Le 25 septembre 2024 à 19h, une réunion en visioconférence est organisée avec l'ensemble des référents des comités (élus et salariés) à la pratique 3x3. Plusieurs sujets et réflexions seront abordés lors de cet échange, comme : le développement de l'identité 3x3, les équipements, les formations, promouvoir la catégorie U21, le 3x3 entreprises, les tournois universitaires, la communication autour de la journée nationale du 3x3, l'organisation du Master jeunes et Seniors.

Tous les comités sauf le département de l'Ariège ont maintenant un terrain mobile de 3x3 (comité, club ou ligue).

Une note fédérale pour l'appel à candidature a été envoyé cet été pour l'organisation des Open Plus pour la saison 2024-2025. Les structures ont jusqu'au 20 septembre 2024 pour se prononcer et envoyer le dossier, munies de toutes attestations.

La Haute-Garonne ne se représentera sûrement pas cette saison car l'organisation est assez lourde. Il faudrait appliquer le même principe que pour le Master l'Alternance des secteurs. Le coût financier pour un Open Plus est assez conséquent il sera bien d'avoir des organisations tripartites (ligue-comité-club).

➔ Patrick CHICANNE a quitté la réunion.

3. Tour de table

3.1. Responsabilisation des élus pour les événements / manifestations / stages

Alain PUEL va envoyer le tableau avec tous les événements organisés par la Ligue où il y a besoin de représentation des élus.

3.2. Fiche accueil nouveaux élus

Une note pour l'arrivée des nouveaux élus a été rédigé. Cette note est consultable en annexe 6.

Tour de table :

Aurore FILLIATRE : RAS

Céline ROLAND : RAS

Charlotte ROLLAND : RAS

Christophe RODRIGUEZ : RAS

David DUPREY : RAS. Absence samedi 31 août 2024 au CDR car à Lyon en formation Fédérale.

David SANTOS : RAS, absent également samedi

Huguette CHAPPAT : RAS

Jacob MOULIN : RAS

Jean-Luc COMBES : Qui prend la décision d'homologuer une salle quand un club demande une dérogation ?

Réponse de Jean Jacques DESSAINT : La commission Equipement du Comité Départemental propose une demande de classement auprès de la CFE dans le cadre de l'homologation d'une salle. Pour la dérogation, elle doit passer auprès de la CFE via la CDE (Il est important que le club fournisse le maximum d'informations sur les mises en place des travaux).

Magali FERRIER: RAS

Patrice PY : RAS

Jean Jacques DESSAINT : RAS

Bruno MARITON a quitté la réunion

Patrick CHICANNE a quitté la réunion



Prochain rendez-vous du Bureau Régional : Le 10 octobre 2024 en visioconférence à 19h



Fait à Toulouse, le 10/09/2024,

**La Secrétaire Générale,
Huguette CHAPPAT**

**Le Président,
Jean-Jacques DESSAINT**

PROPOSITION MEMBRES COMMISSION DISCIPLINE SAISON 2024-2025

Président de la Commission Régionale de Discipline	
Gérard AVAL	OCC1166012 - SO CARCASSONNE
Vices Présidents	
Bernard PENA VAYRE	OCC0031040 - VACQUIERS BOULOC BASK
Bruno GRAU	OCC0034012 - FO PISCENOIS
Secteur TOULOUSE	
ANTUNES AUGUSTIN	OCC0031043 - TIGER'S VILLENEUVE TOLOSANE
COTTRON FABIEN	OCC0031038 - BASKET SAINT ORENS
DEMICHELIS MARIE FRANCOISE	OCC0031019 - ABB CORNEBARRIEU
DESBORDES ISABELLE	OCC0031021 - U.S. COLOMIERS BASKET
HAETTY BRUNO	OCC0031001 - CD HORS ASSOCIATION
PENAVAYRE BERNARD	OCC0031040 - VACQUIERS BOULOC BASK
SECTEUR TARN	
FITE SEBASTIEN	OCC0081014 - CASTRES BASKET CLUB
SUDRE CARINE	OCC0081021 - BASKET CLUB PAYS RABASTINOIS
SECTEUR QUERCY GARONNE	
CALLOT PHILIPPE	OCC4682509 - MONTAUBAN BASKET CLUB
ZAIDA YOUSSEF	OCC4682507 - MOISSAC CASTELSARRASIN BB
Secteur AVEYRON LOZERE	
FRONZES NADINE	OCC1248030 - ONET BASKET CLUB
MAJOREL FABIENNE	OCC1248035 - BASKET BALL LAISSAGAIS
RUBIO JOSE	OCC1248004 - AVEYRON LOT BASKET ASS
SECTEUR HAUTES PYRENEES	
GUIRAO SEBASTIEN	OCC0065007 - UA LALOUBERE
MAJOURAU ALAIN	OCC0065004 - US MONLEONNAISE
SECTEUR GERS	
COUDERT WILLIAM	OCC0032033 - VALENCE CONDOM GERS BASKET
DESPAX PATRICK	OCC0032017 - SA JEGUN
SECTEUR MEDITERRANEE	
BAKLOUL B TISSAM	OCC0030036 - BELLEGARDE CLUB OMNISPORT
CLEMENT DESTRAIN ANNIE	OCC1166529 - BC THUIRINOIS
DELON MIREILLE	OCC0034001 - HORS ASSOCIATION
DESTRAIN MICHEL	OCC1166529 - BC THUIRINOIS
GRAU BETTY	OCC0034012 - FO PISCENOIS
GRAU BRUNO	OCC0034012 - FO PISCENOIS
LEFSIOUEN DALILA	OCC0030013 - MILHAUD GENERAC UCHAUD NIMES GARD BASKET-BALL
PALACIO JESSICA	OCC0030084 - ASSOCIATION SPORTIVE VAUVERT BASKET
TEISSIER ROGER	OCC0030028 - CD HORS ASSOCIATION
Les Chargés d'instruction	
ERIC RODRIGUEZ	OCC0081037 - ALBI BASKET 81
DESTRAIN MICHEL	OCC1166529 - BC THUIRINOIS



GRENELLE DES INCIVILITES

Rapport FINAL

Sommaire

1. Synthèse

2. Le projet

2.1. La méthode

2.2. Le groupe de travail

2.3. Les thèmes à traiter

2.3.1. *Etat des lieux*

2.3.2. *Réflexion sur comment faire diminuer les incivilités.*

2.3.3. *Synthèse des propositions retenues.*

3. Autres idées évoquées lors du Grenelle

4. Catalogue Incivilités et Sanctions

5. Tableau de suivi des fautes

6. Annexes

6.1. **Compte Rendu Visioconférence 1**

En pièces jointes

6.2. **Compte Rendu Visioconférence 2**

En pièces jointes

1. SYNTHESE

À la suite de la réunion du 20 AVRIL 2024 à CARCASSONNE

Créer une boîte à outil avec les documents existant ou à créer et la mettre à disposition des clubs

1. Faire des fiches de fonction :
 - a) Délégué de club
 - b) Référent fair play
2. Documents en cas d'arrêt de la rencontre pour cause d'incivilités
3. Catalogue pour les sanctions suites à des incivilités et le transmettre aux licenciés dès qu'ils prennent une licence.
4. Créer un journal de suivi des incivilités et le partager pour informer les clubs
5. Créer une charte de comportement avec rappel des règles morales et information sur le catalogue de sanction qui peut être alimenté par le club via le journal des incivilités

Au niveau de la formation

1. Lors des différentes formations fédérales, BF-DETB + formations entraîneurs-officiels-pôles espoirs, intégrer un module sur les « Civilités » : Respect de l'autre, tolérance, considération envers ses semblables, le fair-play, et sensibiliser les stagiaires sur les conséquences liés aux incivilités.
 - a) Consacrer quelques heures à cette thématiques; construire des modules de formations-vidéos
 - b) Prendre exemple sur la vidéo de 2 mn de "respectez mon sport" des 5 fédérations
 - c) Innover avec mise en œuvre d'une formation IRFFBB? transversale pour les entraîneurs, officiels, dirigeants: distanciel, présentiel, e learning, évaluation...s'appuyer sur des experts extérieurs type
 - d) Ce module Civilité est à intégrer dans toutes les formations diffusées par la filière FFBB. Utiliser des vidéos courtes, des jeux de rôle sur les dérives lors des rencontres. Mettre également ces vidéos ludiques via un QR Code sur les réseaux
 - e) Ce module Civilité doit être pris en compte dans l'évaluation des candidats.
2. Au niveau des joueurs prendre régulièrement un temps pour parler des « Civilités » et des conséquences en cas d'incivilités. Dans les Pôles Espoirs, lors des sélections, des actions PPF... et dans les clubs
3. Rappeler, lors des différentes formations des arbitres comment gérer les incivilités humainement et via quelle procédure (la possibilité d'arrêter le jeu en cas d'incivilité, et de se faire aider par le délégué Fair-play)
4. Créer des modules de formations dirigeants sur les "Civilités et les Incivilités"
 - a) Pour les présidents
 - b) Pour les délégués de club.
 - c) Pour les référents fair-play.

Proposition de modification du règlement

1. Adapter le règlement pour limiter les temps de contestation
L'arbitre ne touche plus le ballon en zone arrière sur les violations
2. Autoriser les arbitres à arrêter la rencontre en attendant le retour au calme

3. Le traitement des sanctions doit être immédiat et pas financier (**Objectif: Cohésion de l'équipe**)
Remplacement des sanctions financières sur les FT, FD et Fautes Anti-sportives par une exclusion temporaire de 2 minutes, y compris pour les coachs et le banc ou un joueur de champ doit sortir. Infériorité numérique durant l'exclusion. Cela se pratique dans d'autres sport collectifs, Rugby, Hand-ball, ...
4. **Que les pénalités financières soient facturées directement au fautif, et non au club, avec suspension en attente du règlement de la somme.**

Généraliser les briefings :

1. Organiser une ou des réunions en début de saison et en cours de saison si nécessaire : président, parents, coachs sur le rôle de chacun au niveau des incivilités.
 - **Apprendre et réapprendre à tous comment on soutient on encourage une équipe.**
 - **Mise en œuvre de scénettes avant la saison lors des réunions avec les joueurs et parents; jeu de rôle; faire 2 à " scénettes relatives aux incivilités; REX avec le club de Montauban; technique du "théâtre de l'approche"**
2. Faire un briefing d'avant match avec les arbitres, les OTM, le délégué de club, le ou les référents Fair-Play, et les coachs.

Autour du terrain

1. Accueillir les équipes, les arbitres et les supporters visiteurs (faire un guide si nécessaire pour la boîte à outils). Le Référents Fair Play est toujours là pour rendre service et mettre une bonne ambiance pour le bon déroulement de la rencontre. Le RFP peut être du club recevant ou du club adverse; il est visible et identifiable: brassard ou autre objet; ce n'est pas forcément le même chaque saison. Se référer à la fiche FFBB .
2. Le choix du délégué de club est très important, **ce doit être une personne dissuasive.**
3. Réalisation de vidéos courtes, ludique, avec messages et lu à partir d'un QR code sur un portable; tout le monde possède ça aujourd'hui; utilisation dans les tribunes; QR code à mettre sur les sièges affichettes ou à la buvette ou endroits stratégiques du gymnase
4. Action "supporters insupportables": faire mentionner les sanctions et pénalités financières sur kakémono ou autres supports; les gens doivent savoir les conséquences des actes « ouverture dossier disciplinaire »
5. Présentation des arbitres et insister sur le niveau s'ils sont en apprentissage.

Traitement disciplinaire

1. **Etablir un mode opératoire fonctionnel de la commission de discipline**
 - Que tous les dossiers soient traités avec une **méthode identique** (fraude, violences physiques et/ou verbales, racisme, envahissement du terrain...)
 - Accepter les **vidéos des faits**
 - **Communiquer certaines sanctions (pénales et financières)** à titre d'exemple sur les réseaux pour dénoncer les incivilités
2. **Etablir un référentiel pour les sanctions**
 - Etablir une **relation entre incivilités et sanctions** avec fourchette si nécessaire

2. LE PROJET

2.1 La méthode

- Créer deux groupes de travail, un pour le secteur Méditerranée et un sur le secteur Pyrénées.
- Programmer les séances de travail en fonction des thèmes développés ci-après.
- Travail par secteur en visioconférence (2 séances par secteur de 2 à 3 heures).
- Synthèse tous ensemble en présentiel sur une demi-journée.

2.2 Le groupe de travail

Composition du GT :

Des officiels, des entraîneurs, des membres, de la commission de discipline, des élus ligues, un salarié ligue et des représentants de club.

2.3 Thèmes à traiter

2.3.1 Définition des Incivilités pour le groupe

2.3.2 Etat des lieux

Les incivilités dans le basket-ball.

Sur le terrain (à lister et à classer par type)

Dans le public (à lister et à classer par type)

Traitement des incivilités

Actions réalisées à ce jour à titre préventif

Traitement sur le terrain en curatif

Traitement sur le public en curatif

Traitement des incivilités dans d'autres sports collectifs :

Au Rugby.

Au Hand-ball

???

Les nouvelles directives fédérales sur les fautes :

Réponses à quels types d'incivilités?

2.3.3 Réflexion sur comment faire diminuer les incivilités

Traitement préventif des incivilités sur le terrain :

Comment les anticiper?

A quel niveau faut-il agir ?

Qui est concerné ?

Traitement préventif des incivilités dans le public :

Comment les anticiper?

A quel niveau faut-il agir ?

Qui est concerné ?

2.3.4 Synthèse des propositions retenues

3. AUTRES IDEES EVOQUEES LORS DU GRENELLE

Au niveau de la formation

1. Mise en place de soirées/journées ouvertes à tous sur le sujet
2. Prévoir des temps de formation communs joueurs/entraîneurs/arbitres
3. Créer une épreuve lors des formations sur le règlement disciplinaire
4. Créer des séquences de jeu de rôles pour savoir gérer les incivilités

Communiquer avec les supporters

1. Créer un onglet destiné aux supports/documents/outils sur le site internet Ligue/FFBB...
(A intégrer dans la boîte à outils)
2. Mettre en place un cadre législatif en plus des campagnes de prévention/sensibilisation
3. Faire connaître les associations référentes sur ces sujets (Colosse aux pieds d'argile, avenir santé..)
4. Diffusion massive des supports, des campagnes...
5. Message avant chaque rencontre à l'attention de tous à lire à voix haute par délégué ou joueurs ou entraîneurs... : idéalement un texte soutenu par la FFBB

Au niveau du règlement

1. Faciliter le canal de remontées de TOUTES les incivilités : numéro/espace d'échange de type reporting
2. Diplômes à durée limitée
3. Généraliser le briefing d'avant match entre les arbitres, les coaches et le délégué de club
4. Une communication ou briefing de l'entraîneur avec les parents.
5. Ajouter le référent Fair-Play sur la feuille de match afin de sensibiliser les clubs à cette fonction et pour aider éventuellement la commission de discipline

Comment impliquer les structures ?

1. Les labels

Les labels, sans aucun doute, sont une piste et notamment le **Label FFBB Citoyen MAIF** qui ouvre les portes pour que les clubs se posent de bonnes questions. L'organisation du sport autour d'une association sportive (ici le basket) est une chose. Alors que l'on parle de responsabilité sociale et sociétale des entreprises (RSE) et de plus en plus de RSO (pour Organisations dont les associations), la RSC (Citoyens) passe aussi par ce que le club peut montrer. Au niveau des joueurs prendre régulièrement un temps pour parler de la « Civilité »

Les Comités et les Ligues ont en ce sens un devoir d'aider et de favoriser la mise en place de ce Label dans les clubs (aide administrative, référent Label, soutien financier...)

2. Clubs

Accompagner sur la mise en place des sanctions ou réponses adaptées en interne aux clubs

Impliquer les joueurs/entraîneurs dans l'arbitrage des rencontres non désignées avec des officiels

Règles imposées pour les accueils des équipes visiteur

Se rapprocher des **collectivités / instances supérieures si matchs « à risque »**

Créer un **challenge fair-play**

Ne pas hésiter à mettre en place des **sanctions en interne** et les suivre !

Porter attention aux « **cyber violence** »

3. Les comités

Créer un label au niveau des comités pour les « Civilités »

Créer les **Médailles** du civisme

Traitement disciplinaire

1. Etablir un mode opératoire fonctionnel de la commission de discipline

Demander une **justification des absences** en commission

Autoriser les **rapports « après-coup »**

2. Pénalité sportive à la suite de la présence dans la salle d'un joueur suspendu et interdit de salle.

3. Lors d'une suspension le joueur doit être suspendu de club et de salle.

4. CATALOGUE INCIVILITES ET SANCTIONS

Catalogue de quelques INCIVILITES et des sanctions qui en découlent

N°	MOTIF DU DOSSIER	QUI ?	QUAND ?	Propositions sanctions	
				Minimum	Maximum
1	AGRESSION verbales sur ARBITRE y compris Menace de mort par un licencié.	Tous les licenciés	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB + suspension ferme de 6 semaines	Règlement FFBB + suspension ferme de 6 mois
2	AGRESSION physique sur ARBITRE y compris Menace de mort par un licencié.	Tous les licenciés	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB + suspension ferme de 6 mois	Règlement FFBB + radiation à vie
3	AGRESSION verbales sur ARBITRE y compris Menace de mort par un NON licencié.	Tous les NON licenciés	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB + Arrêt temporaire de la rencontre	Règlement FFBB + Arrêt de la rencontre
4	AGRESSION physique sur ARBITRE y compris Menace de mort par un NON licencié.	Tous les NON licenciés	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB + Arrêt de la rencontre	
5	OTM ou DELEGUE ou DIRIGEANT: propos INSULTANTS ou ALTERCATION vis-à-vis des joueurs	OTM ou Délégué ou Dirigeant	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB + suspension ferme de 2 semaines	Règlement FFBB + suspension ferme de 6 mois
6	TERRAIN: Altercation verbale entre joueurs et Coach	Joueurs, coachs et Officiels	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB (utilisation des fautes prévues au code de jeu, FT, FD)	Règlement FFBB + suspension ferme de 6 semaines
7	TERRAIN Altercation physique: - gifle - pousse violemment - coup rugeux - début de bagarre - bagarre -	Joueurs, coachs et Officiels	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB (utilisation des fautes prévues au code de jeu, FDAR) + suspension ferme de 6 semaines	Règlement FFBB + suspension ferme de 6 mois
8	PROPOS RACISTES par un licencié	Tous les licenciés	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB + suspension ferme de 3 mois	Règlement FFBB + suspension ferme de 18 mois
9	PROPOS RACISTES par un NON licencié	Tous les NON licenciés	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB + Arrêt temporaire de la rencontre + huis clos 1 semaine sur l'équipe ou les équipes concernées	Règlement FFBB + Arrêt de la rencontre + huis clos sur le club concerné pour 1 semaine
10	ENVAHISSEMENT DU TERRAIN	Tous, licenciés et NON licenciés	INCIDENTS Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB + Arrêt temporaire de la rencontre + huis clos 1 semaine sur l'équipe ou les équipes concernées	Règlement FFBB + Arrêt de la rencontre + huis clos sur le club concerné pour 1 semaine
11	PUBLIC (simples spectateurs ou parents) accède au terrain sans y être autorisé	Tous, licenciés et NON licenciés	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB + Arrêt temporaire de la rencontre + huis clos 1 semaine sur l'équipe ou les équipes concernées	Règlement FFBB + Arrêt de la rencontre + huis clos sur le club concerné pour 1 semaine
12	PUBLIC (simples spectateurs ou parents) propos INSULTANTS vis-à-vis des joueurs ou entre supporter	Tous, licenciés et NON licenciés	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB + Arrêt temporaire de la rencontre + huis clos 1 semaine sur l'équipe ou les équipes concernées	Règlement FFBB + Arrêt de la rencontre + huis clos sur le club concerné pour 1 semaine
13	Joueur sanctionné qui refuse de quitter la salle	Joueurs	INCIDENTS Pendant la rencontre	Règlement FFBB	Règlement FFBB
14	Disqualification de l'entraîneur et équipe quittant le terrain.	Joueurs et coachs	INCIDENTS Pendant la rencontre	Règlement FFBB et Ligue	Règlement FFBB et Ligue
15	INSULTE SUR RESEAUX SOCIAUX	Tous les licenciés	Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB ou jurisprudence (8 mois dont 4 fermes)	
16	USURPATION D'IDENTITE	Tous les licenciés	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB + suspension ferme de 6 semaines	Règlement FFBB + suspension ferme de 6 mois
17	SUPPORTER AVEC MICROPHONE	Tous, licenciés et NON licenciés	INCIDENTS PENDANT LA RENCONTRE	Règlement FFBB + Arrêt temporaire de la rencontre	Règlement FFBB + Arrêt de la rencontre
18	Activité exercé par un licencié suspendu toutes fonctions	Tous les licenciés	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB + nouvelle suspension ferme de 4 semaines	
19	Activité exercé par un licencié suspendu jouer et entraîner	Tous les licenciés	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB + nouvelle suspension ferme de 4 semaines	
20	Activité exercé par un licencié suspendu OTM	Tous les licenciés	INCIDENTS Avant, Pendant ou Après la rencontre	Règlement FFBB + nouvelle suspension ferme de 4 semaines	

5. TABLEAU DE SUIVI DES FAUTES

Suivi des fautes

7 JUIN 2024

Division	Nombre FT+ FD + FDSR	Nombre de rencontres	% Fautes / rencontres
LDFU13	0	95	0,0%
RFU13	1	64	1,6%
RFU15	13	104	12,5%
RFU15-2	7	83	8,4%
RFU18	15	138	10,9%
RFU18-2	13	119	10,9%
RMU13	26	141	18,4%
RMU15	15	117	12,8%
RMU15-2	34	159	21,4%
RMU17	50	138	36,2%
RMU17-2	63	172	36,6%
RMU20	60	114	52,6%
RMU20-2	56	190	29,5%
PNF	74	267	27,7%
PNM	237	290	81,7%
RF2	107	468	22,9%
RM2	264	422	62,6%
RM3	263	455	57,8%
TOTAL	1298	3536	36,7%

Toutes L'Occitanie	2022 / 2023 au 30 Juin	2023 / 2024 au 7 Juin	Evolution 2023-2024 / 2022-2023
	2517	2809	111,6%

Type de Fautes	Nombre	Répartition
FT - G1	1994	80,9%
FC - G1	470	19,1%
Total type G1	2464	87,7%
FT - G2	212	93,8%
FC - G2	14	6,2%
Total type G2	226	8,0%
FDSR	119	4,2%

6. ANNEXES

PARCOURS DU BENEVOLE

« Être capable de travailler sur les différents besoins du terrain »

2024-2028

A qui s'adresse ce parcours?



Dirigeants

- Président(e)
- Correspondant(e)
- Secrétaire
- Trésorier
- Responsable pôle
- Bénévole

Techniciens

- Entraîneur 5x5
- Entraîneur 3x3
- Responsable technique
- Ecole de Basket
- Préparateur physique
- Vivre Ensemble (Animateur Basket Santé, Animateur Micro Basket...)

Officiels

- OTM
- Arbitre
- Statisticien
- Observateur
- Refs 3x3
- Marqueurs 3x3

Quelles sont les formations proposées?



Dirigeants

- Ressources financières d'un club, quels sont les financements possibles?
- Féminisation des bénévoles
- Partenariat
- Gestion d'une structure associative
- Comment mettre en place un club 3.0?
- Communication d'un club
- Organisation d'une manifestation
- Professionnalisation des structures

Techniciens

- Brevets fédéraux (Enfants, Jeunes et Adultes)
- D.E.T.B (10 CS)
- Développeur 3x3
- Accompagnement spécifique des entraîneurs féminins
- Formation continue - revalidation
- animateur Basket santé
- animateur Micro-Basket

Officiels

- Stage de début de saison
- Stage de mi-saison
- Stages de perfectionnement et de détection
- Filière régionale
- Accompagnement spécifique des arbitres féminines
- Formation continue
- Travail vidéo
- Formation REF 3X3
- Formation Marqueur 3x3

Compétences transversales

- Prise de parole en public
- Leadership/ confiance en soi
- Management d'une équipe
- Mise en place et fédérer autour d'un projet
- Gestion des incivilités
- PSC1

Le format de ces formations



E-learning

Visio
conférence

Présentiel

Documents et
ressources
disponibles

Création de
communauté
pour échanger

Partages
d'expériences

Les ressources disponibles



Les ressources disponibles

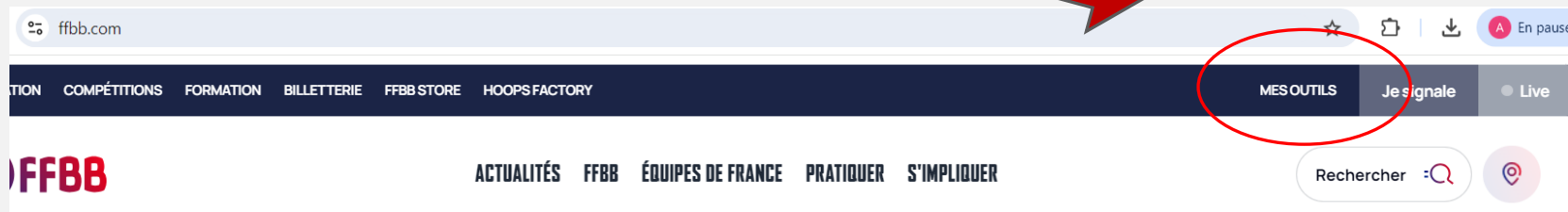
Les fiches pratiques de la FFBB via effbb : <https://www.ffbb.com/les-fiches-pratiques>

Les formations du CROS Occitanie tout au long de l'année : <http://www.cros-occitanie.fr/formations>

Les ressources pédagogiques du CROS Occitanie: <http://www.cros-occitanie.fr/page/ressources-pedagogiques-202.html>

Les formations en e-learning de la FFBB: nouvelle plateforme teach up

L'onglet mes outils sur le site de la FFBB







COMMISSION RÉGIONALE DES TECHNICIENS

Statut du Technicien - Protocole

1 Envoi mail aux clubs et aux entraîneurs recensés à date avec les documents suivants | *Début de saison, septembre*

- a. Statut du technicien de la saison en cours pour rappel
- b. Dates des sessions de revalidation pour la saison

2 Envoi mail personnalisé aux clubs et entraîneurs pour les cas de non-respect du statut du technicien recensés à date | *Début de saison, septembre*

- a. Sursis de formation
- b. Impossibilité de se mettre en règle

3 Bilan de mi-saison à faire | *Mi-saison, janvier*

- a. Point sur les entraîneurs non revalidés
- b. Point sur les inscriptions en formation
- c. Envoi mail aux clubs et entraîneurs non revalidés et non-inscrits en formation

4 Bilan de fin de saison, vérifier la conformité ou non | *Fin-saison, mai/juin*

- a. Revalidation
- b. Formation
- c. Envoi des courriers de non-conformité avec l'amende

5 Contestation/recours des clubs après réception du courrier | *Fin-saison, juin/juillet*

- a. La contestation se fera UNIQUEMENT par mail, aucune prise en compte d'appel téléphonique
- b. Réunion visio ou présentiel tous les lundis pour étudier les recours

En parallèle, dès qu'il y a une session de revalidation, il faut faire le suivi dans le tableau sous teams pour noter les présents.

Il faut également noter dans le tableau de suivi administratif dès qu'on fait une action.

Attention, il faut assurer à compter de la saison 2024/2025, faire le suivi du statut du technicien en U13 en début de saison uniquement (après les brassages) .

	LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKETBALL Note d'Organisation des bénévoles	
	FICHE DE FONCTION Gestionnaire des Compétitions Régionales 5x5	
Pole de rattachement	Date de création de la fiche :	Date de mise à jour de la fiche :
Pratiques sportives et compétitions 5x5	06/08/2018	25/08/2024

Description de la fonction :

Le gestionnaire des Compétitions Régionales (Championnat, Coupes et Rencontres amicales) est chargé de :

- Assurer le bon fonctionnement de sa commission (CRC)
- Coordonner l'action des bénévoles qui travaille pour la CRC
- Vérifier avec l'aide de la chargée de mission que le travail des bénévoles est cohérent et homogène
- Valide les compte-rendu de la CRC qui sont rédigés par la chargée de mission
- Aide si nécessaire, la chargée de mission à lancer les notifications à émettre vers les clubs.

Activités :

- Il participe à l'élaboration du planning des compétition de la saison suivante (avec le DT).
- Il participe à l'organisation des poules (avec le DT).
- Il participe à l'élaboration des brassages (avec le DT).
- Il participe à la mise à jour des règlements sportifs (avec le DT).
- Il participe à l'élaboration des calendriers sur FBI (avec la chargée de mission).
- Il vérifie les feuilles de match d'une division pour bien connaître le travail de ces collaborateurs bénévoles.
- Il est responsable de l'ensemble des actions de la CRC (Gestion des demandes de dérogation, Validation des rencontres, suivi et contrôle des brûlés) (avec la chargée de mission).
- Il anime, si nécessaire, un groupe de travail sur l'évolution de la CRC
- Avec l'aide de la chargée de mission :
 - Il répond au questionnement des clubs sur les sujets relatifs à la CRC.
 - Il participe aux réponses qui sont à faire à la FFBB au sujet de la CRC.
 - Il valide sur FBI les rencontres amicales
 - Il Lance les notifications à émettre vers les clubs.
 - Il rédige le compte-rendu de la CRC et le transmet au responsable du pôle « Pratiques sportives et compétitions 5x5 » 5 jours avant la réunion du bureau ou du CODIR.
 - Il prépare le rapport de la CRC pour l'AG de la ligue d'Occitanie.

Positionnement dans l'organisation régionale :

Le gestionnaire des Compétitions Régionales dépend du Pôle « Pratiques sportives et compétitions 5x5 » dont le vice-président en charge est M. Christophe RODRIGUEZ

(c.rodriquez@occitaniebasketball.org. // 06 72 51 37 80)

Il peut s'appuyer sur les collaborateurs suivants :

- La chargée de mission en charge des compétitions : s.duprey@occitaniebasketball.org
- Le Directeur Territorial:

e.rodriquez@occitaniebasketball.org

Disponibilité requise :

- De 10 h à 15h / semaine

Compétences :

- Utiliser FBIv2
- Maitriser les fonctions de base de Word
- Maitriser les fonctions de base d'Excel

Bases documentaires ou Outils :

- Accès FBI
- Trame du CR de la Commission Régionale des Compétitions
- REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX DE LA FFBB
- REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX DE LA LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKET-BALL
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE SENIORS FEMININS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE SENIORS MASCULINS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U13 FEMININS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U15 FEMININS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U18 FEMININS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U13 MASCULINS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U15 MASCULINS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U18 MASCULINS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U21 MASCULINS
- STATUT DES TECHNICIENS

	LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKETBALL Note d'Organisation des bénévoles	
	FICHE DE FONCTION Gestionnaire des demandes de dérogation	
Pole de rattachement	Date de création de la fiche :	Date de mise à jour de la fiche :
Pratiques sportives et compétitions 5x5	06/08/2018	25/08/2024

Description de la fonction :

Le gestionnaire des demandes de dérogation est chargé de :

- Traiter toutes les demandes de la ligue d'Occitanie
- Transmettre le relevé des frais de gestion pour les dérogations hors délai.

Activités :

- Arbitrer les demandes de dérogations en fonction des articles 10 et 11 des RSG de la ligue Régionale d' Occitanie BASKETBALL.
 - Les demandes de dérogations refusées seront obligatoirement motivées.
 - En cas de nécessité se référer au président de la CRC ou aux répartiteurs concernés
- Renseigner le tableau de suivi des dérogations justifiant des frais de gestion.
Ce tableau sera remis périodiquement au président de la CRC et au responsable du Pôle Pratique.

Positionnement dans l'organisation régionale :

Le gestionnaire des demandes de dérogations dépend du Pôle « Pratiques sportives et compétitions 5x5 » dont le vice-président en charge est M. Christophe RODRIGUEZ

c.rodriquez@occitaniebasketball.org // 06 72 51 37 80)

Il rend-compte au vice-président en charge du pôle « Pratiques sportives et compétitions 5x5 »

Il est en lien avec les répartiteurs :

- CF, PNF et PNM : Véronique JORDAN (v.jordan@occitaniebasketball.org // 07 85 74 57 90)
- RM2, RM3 et PNF Secteur Pyrénées : Christelle ASTRUC
(c.astruc@occitaniebasketball.org // 07 67 09 86 16)
- RM2, RM3, PNF secteur Méditerranée et jeunes Occitanie : Bernard SABINEU
(b.sabineu@occitaniebasketball.org// 06 15 34 94 14)

Il peut s'appuyer sur les collaborateurs suivants :

- La secrétaire administrative en charge des compétitions : h.martin@occitaniebasketball.org
- Le Directeur Territorial ou ses adjoints
e.rodriquez@occitaniebasketball.org
a.filliatre@occitaniebasketball.org
j.moulin@occitaniebasketball.org

Disponibilité requise :

- De 5 minutes à 1h / jour

- Compétences :

- Utiliser FBIV2
- Maîtriser les fonctions de base d'Excel

Bases documentaires ou Outils :

- **Accès FBI**

Art. 10 – Modification

1-La Commission régionale des compétitions 5x5 a qualité pour modifier l'horaire et/ou le lieu et/ou la date de la rencontre, sur demande conjointe et écrite des associations sportives concernées, sous réserve que cette demande parvienne à la Ligue au moins 45 jours avant la nouvelle modification projetée pour la rencontre considérée.

2-La Commission régionale des compétitions 5x5 peut refuser cette demande, sous réserve de notifier ce refus par décision motivée au moins 15 jours avant la date de la rencontre prévue normalement au calendrier du championnat.

3-En cas de report d'horaire d'une rencontre, le premier arbitre est chargé de veiller au respect de cet horaire. Le terrain devra être libéré afin de permettre l'échauffement, au moins 20 minutes avant l'heure officielle de la rencontre. Tout retard dans l'horaire fera l'objet d'une enquête par la Commission compétente et entraînera, si aucune excuse valable n'est présentée et reconnue comme telle, la perte de la rencontre par pénalité pour l'association sportive organisatrice.

4-Protocole de demande des dérogations :

4-1. Logiciel Fédéral :

Les dérogations doivent être effectuées directement via le logiciel fédéral. Il est toutefois conseillé de contacter l'association adverse pour un accord tacite préalable.

4-2. Demande de dérogations :

- saisie par l'association demandeuse sur le logiciel fédéral **au moins 45 jours avant la date prévue**
- réception d'une notification d'information de dépôt par le correspondant de l'association adverse sous le logiciel fédéral.
- La Ligue est aussi informée de la demande de dérogation par le logiciel fédéral.
- l'association adverse peut accepter ou refuser la demande. Dans le cas d'un refus, il motivera son refus.
- le correspondant de l'association demandeuse recevra une notification de l'association adverse. La Ligue est aussi informée de la demande de dérogation.
- la Ligue valide ou refuse la demande de dérogation. Les associations sont averties de la décision de la Ligue par notification automatique et peuvent consulter la réponse de la Ligue dans le logiciel fédéral.

Tout manquement sera sanctionné suivant les dispositions financières en vigueur. Les changements de salles ne sont pas concernés.

4-3. Délai de réponse et Réponses aux demandes de dérogations :

L'application du délai de réponse commence à compter du 20 août.

Toutes les demandes faites avant seront considérées comme datées du 20 août.

4-3.1. Demande émise par l'association recevante dit « organisateur de la rencontre » : l'association visiteuse dispose d'un délai de 7 jours pour répondre, sans retour de sa part : la demande est ACCEPTÉE (silence vaut acceptation – dérogation automatique).

4-3.2. Demande émise par l'association visiteuse : l'association recevante dit « organisateur de la rencontre » dispose d'un délai de 7 jours pour répondre, sans retour de sa part : la demande est REFUSÉE.

4-3.3. Date retenue pour le traitement des dérogations : la date retenue est la date de validation de l'accord par l'association adverse.

Deux cas :

- l'association adverse accepte avant la limite du délai de réponse, cette date est la date de validation de l'accord
- l'association adverse ne répond pas à la demande dans les délais, la date de validation de l'accord est la date finale du délai (à savoir la date du dépôt suivi du délai)

Rappel : Le délai doit être supérieur à 45 jours.

4-3.4. Demande dont les délais sont inférieurs à 45 jours :

En fonction de la date retenue pour le traitement des dérogations, elles seront possibles dans certains cas, mais des frais de gestion seront appliqués en fonction de la date prise en compte (cf. dispositions financières).

Si le délai est inférieur à 21 jours elle est considérée comme IRECEVABLE, seuls les cas de force majeure seront étudiés.

4-3.5. Absence de réponse de l'association « adverse » : en cas d'absence de réponse de l'association « adverse » à une demande de dérogation dans les délais impartis, l'association s'expose à une pénalité financière fixée annuellement dans les dispositions financières.

4-3.6. Tableau récapitulatif des demandes de dérogations :

Délai avant la rencontre (le plus court avec l'ancienne ou la nouvelle date)	Association demandeuse		Décision du gestionnaire en cas de non-réponse après 10 jours
	Recevant	Visiteur	
Supérieur ou égal à 45 jours	OUI	OUI	VALIDATION
	OUI	OUI	REFUS
Inférieur à 45 jours et supérieur ou égal à 21 jours	OUI	OUI	VALIDATION
	OUI	OUI	REFUS
Inférieur à 21 jours	OUI avec justificatif	OUI avec justificatif	TRAITEMENT DIRECT C.R.5x5 ①

① La commission compétente est apte à étudier les cas exceptionnels. Un justificatif assurant la véracité du motif sera adressé au gestionnaire des dérogations pour qu'il puisse étudier la demande et la soumettre à validation au président de la C.R. 5x5 ou au Vice-Président en charge du pôle opérationnel associé à la C.R. 5x5.

4-3.7. Cas particuliers :

- Toute demande de dérogation du Samedi au Dimanche ou du Dimanche au Samedi sera acceptée **UNIQUEMENT AVEC L'ACCORD DES DEUX ASSOCIATIONS**. À la suite de cet accord et après la validation par la Commission Régionale des Compétitions 5x5, la désignation d'arbitre(s) sur la rencontre concernée ne pourra se faire qu'en fonction des disponibilités des officiels.
- Toute demande de dérogation relative au report d'une rencontre, à une date ultérieure, par rapport à la date initiale fixée au calendrier des rencontres, sera refusée (sauf cas de force majeure, dûment justifié).
- Les associations sportives qui ne préviennent pas la Ligue d'Occitanie de leurs changements de jour et/ou d'horaire et /ou de lieu se verront appliquer la pénalité financière en vigueur, à parts égales, pour arrangement illicite.

5-En cas de nécessité, la commission régionale des compétitions 5x5 est compétente pour fixer de sa propre autorité l'heure et/ou le lieu et/ou la date des rencontres différemment de l'horaire et /ou du lieu et/ou de la date officielle indiquée dans les règlements sportifs particuliers des compétitions 5x5.

Art. 11 – Demande de remise de rencontre

1-Une association sportive ayant un joueur (*) sélectionné pour une compétition F.F.B.B. ou scolaire ou blessé en sélection peut demander, après avis du médecin régional, la remise d'une rencontre de championnat ou de coupe de la catégorie d'âge à laquelle il appartient. Cette remise est alors accordée de droit.

2-Un ou plusieurs joueurs (*) malades ou blessés, même avec production d'un certificat médical, ne permettent pas la remise d'une rencontre.

3-L'absence d'un entraîneur pour convenances personnelles, pour raison de maladie ou blessure, ou professionnelle, ne peut donner lieu à un report de rencontre.

4-La commission régionale des compétitions 5x5 est seule compétente afin d'apprécier la nécessité d'une remise de rencontre sollicitée par une association en dehors des hypothèses expressément prévues par le présent règlement.


5-Aucune rencontre ne pourra avoir lieu après la fin officielle des phases de poule(s) du championnat.

Toute demande de dérogation du Samedi au Dimanche ou du Dimanche au Samedi sera acceptée UNIQUEMENT AVEC L'ACCORD DES DEUX CLUBS. A la suite de cet accord et après la validation par la commission régionale des compétitions, la désignation d'arbitre(s) sur la rencontre concernée ne pourra se faire qu'en fonction des disponibilités des officiels.

Toute demande de dérogation relative au report d'une rencontre, à une date ultérieure, par rapport à la date initiale fixée au calendrier des rencontres, sera refusée (sauf cas de force majeure, dûment justifié).

Les associations sportives qui ne préviennent pas la Ligue d'Occitanie de leurs changements de jour et/ou d'horaire et /ou de lieu se verront appliquer la pénalité financière en vigueur, à parts égales, pour arrangement illicite.

5-En cas de nécessité, la commission sportive régionale est compétente pour fixer de sa propre autorité l'heure et/ou le lieu et/ou la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou du lieu et/ou de la date officielle indiquée dans les règlements sportifs particuliers des compétitions.

	LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKETBALL Note d'Organisation des bénévoles	
	FICHE DE FONCTION Gestionnaire du Fond Financier Régional	
Pole de rattachement	Date de création de la fiche :	Date de mise à jour de la fiche :
Pratiques sportives et compétitions 5x5	06/08/2018	25/08/2024

Description de la fonction :

Le gestionnaire du FFR est chargé de :

- Vérifier la présence des Officiels
- Préparer les indemnisations
- Transmettre le dossier virement au trésorier via l'assistante comptable
- Suivre le prévisionnel du coût des rencontres

Activités :

- Il prépare le tableau pour les appels de fond et le bilan de fin de saison et transmet les infos à la comptabilité. (Fait par le DT)
- Il transmet aux répartiteurs le coût objectif de l'arbitrage par catégorie et par secteur.
- Il relance les clubs qui n'ont pas déposé les feuilles sur la plate-forme FBI via la chargée de mission.
- Il vérifie la cohérence entre les arbitres notés sur les feuilles de match et les désignations.
- Il traite les écarts avec les répartiteurs.
- Il renseigne après chaque journée le tableau de suivi du coût de l'arbitrage par catégorie et par secteur pour garantir le prévisionnel, suit les écarts avec l'objectif et alerte les répartiteurs si nécessaire.
- Il vérifie la cohérence des chiffres entre le tableau de suivi et la base FBI.
- Il fait l'extraction avec FBI pour indemniser les arbitres et observateurs.
- Il prépare les virements pour indemniser les arbitres et observateurs.
- Il fait l'extraction avec FBI pour la déclaration URSSAF des arbitres et observateurs. (Fait par le DT)
- En fin de saison il fait le bilan et détermine le solde de chaque club.
- Il prépare le prévisionnel pour la saison suivante

Positionnement dans l'organisation régionale :

Le gestionnaire de la caisse de péréquation dépend du Pôle « Pratiques sportives et compétitions 5x5 » dont le vice-président en charge est M. Christophe RODRIGUEZ

c.rodriquez@occitaniebasketball. // 06 72 51 37 80)

Il rend les comptes auprès du Trésorier M. Patrice PY

p.py@occitaniebasketball.org

Il est en lien avec les répartiteurs :

- CF, PNF et PNM : Véronique JORDAN (v.jordan@occitaniebasketball.org. // 07 85 74 57 90)
- RM2, RM3 et PNF Secteur Pyrénées : Christelle ASTRUC
(c.astruc@occitaniebasketball.org // 07 67 09 86 16)
- RM2, RM3, PNF secteur Méditerranée et jeunes Occitanie : Bernard SABINEU
(b.sabineu@occitaniebasketball.org// 06 15 34 94 14)

Il peut s'appuyer sur les collaborateurs suivants :

- L'assistante comptable : comptabilite@occitaniebasketball.org // 05 62 71 69 58
- Le Directeur Territorial ou ses adjoints :
e.rodriquez@occitaniebasketball.org
a.filliatre@occitaniebasketball.org
j.moulin@occitaniebasketball.org
- Le Conseiller Technique des Arbitres : t.burnel@occitaniebasketball.org

Disponibilité requise :


- De 5 h à 10h / semaine

Compétences :

- Utiliser FBIv2
- Maîtriser les fonctions de base d'Excel

Bases documentaires ou Outils :

- Accès FBI
- Accès au Crédit Mutuel
- Accès au Mode Opérateur Fond Financier Régional OCCITANIE

	LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKETBALL Note d'Organisation des bénévoles	
	FICHE DE FONCTION Membre du Comité Directeur Régional	
Pole de rattachement	Date de création de la fiche :	Date de mise à jour de la fiche :
Instances	31/08/2018	25/08/2024

Description de la fonction, activités :

Le fonctionnement d'un comité Directeur est établi dans les statuts à l'article 12. Elu(e) par les licenciés, il tient sa place au sein de l'assemblée, il participe aux délibérations, aux décisions qui orientent le basket sur le territoire Régional. Sa présence est donc importante à la prise de décisions. D'ailleurs l'alinéa 6 de ce même article précise ce qui peut arriver en cas d'absence non excusée.

Même si le membre du Comité Directeur est impliqué dans la vie d'un comité ou d'un club, il œuvrera pour l'intérêt général du Basket Régional.

Suivre le calendrier administratif envoyé en début de saison qui précise les manifestations ligue.

Participation aux actions de la Ligue :

- Evènements : Finales de la Coupe Occitanie, Finales Régionales, Open Plus 3x3 , AG...= participer à 2 évènements minimum
- Sportifs : organisations des plateaux finaux jeunes ou séniors : 1 à 2 minimum
- Détection : rassemblement stages, tournois : minimum 1
- Groupe de travail : pour approfondir une thématique, la Ligue Occitanie peut constituer des groupes de travail auxquels le membre du comité Directeur peut participer
- Chef de délégation : accompagnement d'équipes de détection ou de stages joueurs ou officiels. La durée est variable : 1 à 4 jours maxi. Il est préférable que l'engagement soit total sur la durée définie. Se référer à la Fiche Fonction spécifique du chef de délégation
- Représentation : sur demande du Président, le membre peut être amené à représenter la Ligue Occitanie.

Positionnement dans l'organisation régionale :

- La Présidente de la Ligue Occitanie Basketball
president@occitaniebasketball.org
- Le secrétaire général de la Ligue Occitanie Basketball
secretairegeneral@occitaniebasketball.org
- Du Vice-Président(e) responsable de la mission effectuée par le membre

Il peut s'appuyer sur les collaborateurs suivants :

- Le Directeur Territorial ou ses adjoints
e.rodriquez@occitaniebasketball.org
a.filliatre@occitaniebasketball.org
j.moulin@occitaniebasketball.org

Disponibilité requise :

- 10h /mois minimum – répartition inégale

Compétences :

- Suivant la mission exercée

Usage :


- **Adresse e-mail**

Chaque membre du comité directeur possède une adresse mail de typeoccitaniebasketball.org

Une attention particulière devra être faite à chaque correspondance. ***Tout envoi « externe » doit être validé par le Président ou le responsable du Pôle, copie à ce dernier.*** Attention au « répondre à tous »

- **Salarié de la Ligue Occitanie**

Toute sollicitation d'un salarié doit obligatoirement passer par le Directeur Territorial

	LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKETBALL Note d'Organisation des bénévoles	
	FICHE DE FONCTION Vérification des feuilles de marque	
Pole de rattachement	Date de création de la fiche :	Date de mise à jour de la fiche :
Pratiques sportives et compétitions 5x5	06/08/2018	25/08/2024

Description de la fonction :

Le vérificateur des feuilles de marque est chargé de :

- Valider le résultat de la rencontre en vérifiant qu'il n'y a pas de non-conformité par rapport aux règlements
- Mettre à jour le suivi des brûlés sur FBI
- Remonter les faits marquants vers le président de la CRC et le vice-président en charge du Pôle « Pratiques sportives et compétitions 5x5 » via la chargée de mission.

Activités :

- Il rédige sur la trame du rapport de la CRC tous les faits relevés et les transmet hebdomadairement au président de la CRC via la chargée de mission.
 - Il relève les FT et FDSR et les valide sur FBI.
 - Il relève les licences manquantes
 - Il enregistre les forfaits
- Il vérifie chez les jeunes les surclassements en s'appuyant sur le tableau des surclassements de la Ligue.
- Il est vigilant sur le nombre de rencontres effectuées par week-end sportif (Vendredi au dimanche).
- Il vérifie que les joueurs (joueuses) en licence manquante sont bien qualifiés (es)
- Il relève le nom des joueurs (joueuses) en défaut au niveau de la charte du joueur (PNF et PNM)
- Il remonte au président de la CRC (via la chargée de mission) sous 24h00, les réserves, les observations notées sur la feuille et les constats qui nécessitent une notification au club. (Forfait, joueurs non autorisé)

Positionnement dans l'organisation régionale :

Le vérificateur des feuilles de marque dépend du Pôle « Pratiques sportives et compétitions 5x5 » dont le vice-président en charge est M. Christophe RODRIGUEZ

c.rodriquez@occitaniebasketball. // 06 72 51 37 80)

Pour toutes les catégories il rend-compte au président de la CRC « Pratiques sportives et compétitions 5x5 »

jl.combes@occitaniebasketball. // 06 49 87 27 20)

Il peut s'appuyer sur les collaborateurs suivants :

- La chargée de mission en charge des compétitions : s.duprey@occitaniebasketball.org
- Le Directeur Territorial ou ses adjoints :

e.rodriquez@occitaniebasketball.org

a.filliatre@occitaniebasketball.org

j.moulin@occitaniebasketball.org

Disponibilité requise :


- De 2 h à 3h / semaine pour 1 division

Compétences :

- Utiliser FBIV2
- Maîtriser les fonctions de base de Word

Bases documentaires ou Outils :

- Accès FBI
- Trame du CR de la Commission Régionale des Compétitions
- REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX DE LA FFBB
- REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX DE LA LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKET-BALL
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE SENIORS FEMININS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE SENIORS MASCULINS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U13 FEMININS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U15 FEMININS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U18 FEMININS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U13 MASCULINS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U15 MASCULINS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U18 MASCULINS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U21 MASCULINS

	LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKETBALL Note d'Organisation des bénévoles	
	FICHE DE FONCTION Vérification du Statut de l'entraîneur	
Pole de rattachement	Date de création de la fiche :	Date de mise à jour de la fiche :
Pratiques sportives et compétitions 5x5	06/08/2018	25/08/2024

Description de la fonction :

Le vérificateur du statut de l'entraîneur est chargé de :

- Vérifier la présence des entraîneurs
- Transmettre le dossier de suivi au Directeur Technique
- Vérifier les obligations sportives des équipes séniors

Activités :

- Il note les coachs présents dans le tableau des entraîneurs pour les divisions suivantes :
 - PNF
 - PNM
 - RF2
 - RF3
 - RM2
 - RM3
 - U15F R1 (Occ.)
 - U15M R1 (Occ.)
 - U18M R1 (Occ.)
 - U18F R1 (Occ.)
- Il analyse les écarts en fonction des coachs déclarés et validé par le Directeur Technique.
- Il traite les écarts avec la commission de suivi
- Il vérifie les obligations sportives des équipes séniors à priori et à postériori.

Positionnement dans l'organisation régionale :

Le vérificateur du statut de l'entraîneur dépend du Pôle « Pratiques sportives et compétitions 5x5 » dont le vice-président en charge est M. Christophe RODRIGUEZ

c.rodriguez@occitaniebasketball.fr. // 06 72 51 37 80)

Il rend-compte au président de la CRC « Pratiques sportives et compétitions 5x5 »
jl.combes@occitaniebasketball.fr. // 06 49 87 27 20)

Il peut s'appuyer sur les collaborateurs suivants :

- La chargée de mission en charge des compétitions : s.duprey@occitaniebasketball.org
- Le Directeur Territorial ou ses adjoints :
 - e.rodriquez@occitaniebasketball.org
 - a.filliatre@occitaniebasketball.org
 - j.moulin@occitaniebasketball.org
- Le Directeur Technique : p.chicanne@occitaniebasketball.org //

Disponibilité requise :

- De 2 h à 3h / semaine

Compétences :

- Utiliser FBIv2
- Maîtriser les fonctions de base d'Excel

Bases documentaires ou Outils :

- Accès FBI
- STATUT REGIONAL DU TECHNICIEN DIVISIONS RÉGIONALES SENIORS ET JEUNES MASCULINS ET FÉMININS
- REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX DE LA LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKET-BALL
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE SENIORS FEMININS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE SENIORS MASCULINS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U15 FEMININS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U18 FEMININS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U15 MASCULINS
- REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE U18 MASCULINS

	FICHE DE PROCEDURES	
	FONCTIONNEMENT LIGUE OCCITANIE BASKET	
	Destinataires :	Membres du Comité Directeur Régional
	Notes de frais Réservations Matériel	

1) Notes de Frais-NDF

La note de frais est là pour vous permettre de vous faire rembourser les frais que vous pourriez avoir engagés pour la Ligue. Vous avez principalement des frais de déplacement.

Il existe deux NDF au choix et **non cumulables** :

- **LE DON** : basé sur le récapitulatif de vos km effectués, ainsi que vos péages, par année civile, il est fait par vous sur un document fourni par la Ligue. Les km sont valorisés suivant le barème fiscal. Il est identique à celui fourni par les Impôts.

La comptabilité vous envoie un CERFA fin avril. Ce montant, déclaré sur votre feuille d'impôts ouvre droit à une réduction de 60%. Ce récapitulatif est à envoyer à la comptabilité une fois par an en février.

- **NDF** : un document spécifique qui doit obligatoirement être signé. Le km est remboursé à hauteur de 0.26€. Vous pouvez noter plusieurs actions ou frais sur une même NDF, par exemple : déplacements pour un CODIR, repas Master, péage ...

Les NDF avec remboursement sont à envoyer une fois par mois. Il est à noter que notre année comptable va du 1er mai au 30 avril de chaque année, merci de faire attention à l'envoi de vos frais d'avril suffisamment tôt afin qu'ils soient intégrés dans le bon exercice comptable.

→ Si vous faites le choix de la NDF, vous ne pouvez pas prétendre à faire un don et inversement.

2) Déplacements

- **Remboursements** : voir NDF
- **Le covoiturage** s'inscrit dans une démarche écologique et une démarche économique.
- **Réservation** : n'oubliez pas de réserver votre véhicule/place pour le covoiturage si besoin. Pour cela, merci d'adresser un mail au secrétariat de Maurin ou Toulouse, en copie Eric RODRIGUEZ et l'Assistante de Direction.

Pour ses actions, la ligue organise des départs depuis Toulouse ou Maurin en Berlingo ou Minibus. Ces départs groupés revêtent un caractère obligatoire. **Si une personne prend sa voiture pour des raisons personnelles et ne prend pas le covoiturage mis en place, ses frais ne seront pas remboursés.**

3) Repas/Hôtel

- **Remboursements** : voir NDF
- **Tarif** : les déjeuners sont remboursés au maximum à 20€ par personne et 30€ pour un diner. Pour les hôtels, nous avons des partenariats avec Campanile et Ibis, merci de nous demander.
- **Réservation des hôtels** : merci d'effectuer l'ensemble de vos réservations dans le cadre de vos missions Ligue avec l'Assistante de Direction.

Si vous avez une réunion dans les bureaux de la Ligue que ce soit à Maurin ou Toulouse et que vous prévoyez de finir tard, merci lors de la réservation de la salle de penser à demander l'achat d'un repas.

Picard ou la superette seront mis à contribution. **Il n'y a pas de budget « restaurant » spécifique, quelle que soit la commission.**

4) Matériel/ Badges / Clés

Si nécessaire, un badge et/ou une clef d'accès à nos locaux vous seront remis. La restitution de ces prêts se fera à la fin de votre mandat.

Il va de soi, que nous comptons sur chacun pour consommer/dépenser au plus juste.

Avec nos remerciements pour votre implication passée, présente et à venir au sein de la ligue Régionale d'Occitanie de Basketball, nous vous souhaitons un beau mandat.

Contacts

Les salariées administratives de la Ligue sont à votre écoute : secretariat@occitaniebasketball.org

MAURIN :

- **Hélène MARTIN** : Gestion Administrative : 05 67 47 50 40 - 07 66 16 97 80
h.martin@occitaniebasketball.org

- **Sylvie DUPREY** : Chargée de Missions : 05 67 47 50 54
s.duprey@occitaniebasketball.org

TOULOUSE :

- **Justine MANZANO (Charlotte ROLLAND)** : Assistante de Direction :
05 62 71 74 22
j.manzano@occitaniebasketball.org
(c.rolland@occitaniebasketball.org)

- **Isabelle MORGAND** : Assistante-Comptable : 05 62 71 69 59
comptabilite@occitaniebasketball.org

Adresse des secrétariats / secteur :

maurin@occitaniebasketball.org
toulouse@occitaniebasketball.org

Adresse site internet :

Ci-joint :

NDF

NDF Don Bénévole